

Comité de direction du 15 décembre 2021

Membres présents :

Collège des élus : Claude CARCELLER, Philippe LASSALVY, Jean Marc ISURE, Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Pascal DELIEUZE, Thibaut BARRAL, Daniel JAUDON

Collège des socioprofessionnels : Norbert ALAÏMO, Isabelle dU BOULLAY, Claude DESTAND, Lydie CARBOU, Gaëlle JORAND, Elodie LEGER, Bénédicte TOURNAY, Jeanne NICOLLET, Isabelle DHOMBRES, Amélie DHURLABORDE, Gérard SIMON.

Membres excusés :

Collège des élus : Jean-François SOTO, David CABLAT, Chantal DUMAS, Jean-Pierre PUGENS, Pierre AMALOU, Robert SIEGEL, Marie Hélène SANCHEZ, Nicolas ROUSSARD, Jose MARTINEZ, Jean Pierre BERTOLINI, Martine BONNET, Gregory BRO, Ronny PONCE, Bernard GOUZIN, Jean-Luc DARMANIN, Florence QUINONERO, Béatrice FERRANDO, Christophe VILOING, Marie Françoise NACHEZ, Xavier PEYRAUD, Véronique NEIL

Collège des socioprofessionnels : Jacques PROUGET, Mathilde BAVOILLOT, Martin ROCH, Mireille BONVARLET, Guy DE LAPOYADE, Stéphane PANIER, Thierry LANIESSE, François BOUDOU, Charles CREPIN

Techniciens présents : Fabienne Barrer-Ellul, Caroline Maury, Kelly Serre, Angéline Seylle, Liza Lenain

Le quorum est atteint. L'assemblée peut délibérer valablement

Le président Carceller ouvre la séance avec l'ordre du jour et il remercie l'équipe de l'Ot pour son travail accompli malgré un été compliqué et les départs successifs.

- Présentation du rapport numéro 1 concernant la Taxe de séjour. Cette taxe était collectée jusqu'à présent par la CCVH et ce sera dorénavant l'Ot qui sera en charge de cette tâche avec Angéline Seylle et Marie-Laure Palicot, soutenue par Annie Lepape.

Elodie Léger demande de lui préciser à quoi sert cette collecte de taxe de séjour.

La taxe de séjour est collectée par les hébergeurs auprès des touristes et est ensuite reversée à la CCVH qui l'injecte dans le budget de l'Office de tourisme pour une mise en tourisme du territoire.

Cet argent sert à la communication, à la mise en tourisme des sites, de nouveaux projets, etc.

Mme du Boullay fait remarquer qu'il ne faut pas confondre la fréquentation du territoire et les nuitées.

Le rapport numéro 1 est voté à l'unanimité

- Dans sa volonté d'aller plus loin dans son développement touristique, la Communauté de Communauté Vallée de l'Hérault a décidé de lancer avec l'Office de Tourisme Intercommunal une étude de positionnement sur les atouts touristiques du territoire et du design de son offre.
Pour Caroline Maury, il faut rechercher tout le potentiel touristique sur notre territoire afin d'élargir l'offre. Isabelle d'Hombre demande si la question du tourisme durable est incluse dans cette étude. Caroline précise que le pôle attractivité travaille déjà sur une destination respectueuse de l'environnement en incluant la mobilité.
Le rapport numéro 2 est voté à l'unanimité.
- Présentation du travail de collecte de la data, c'est-à-dire des informations concernant les prestataires de services du territoire. Ceci a nécessité une organisation en groupe de travail d'une grande partie de l'équipe de l'OT. C'est Kelly Serre qui est en charge de la mise en œuvre de ce dossier. Les données collectées sont intégrées dans la base départementale Tourinsoft. Cela permet un accès aux données au niveau du CRT mais aussi national avec Atout France.
Mme du Boullay indique que l'outil n'est pas du tout pratique pour les professionnels. Mme Dhombres reconnaît qu'il manque parfois d'ergonomie mais qu'à ce jour, c'est l'outil le plus complet.
Fabienne et Kelly, soulignent que l'office de tourisme est présent pour aider les professionnels à s'approprier l'outil et à créer leur fiche.
Le rapport numéro 3 est voté à l'unanimité.
- Afin de dynamiser l'offre touristique locale et de promouvoir l'ensemble de la destination Vallée de l'Hérault, la politique partenariale évolue. Son objectif : **fédérer toutes les énergies du territoire** .
Reposant anciennement sur une adhésion payante et restreinte, le dispositif évolue vers une offre à destination de l'ensemble des socio-professionnels de la vallée de l'Hérault.
Cette nouvelle façon de voir le partenariat va permettre de monter des nouveaux produits avec les partenaires qui le souhaitent, d'établir de nouvelles conventions de réciprocité et ainsi élargir l'offre du territoire.
Le rapport numéro 4 est voté à l'unanimité.

- Présentation du nouvel organigramme de l'Office de tourisme avec les arrivées et les départs, la restructuration de l'Ot était nécessaire pour pouvoir répondre aux nouveaux besoins.
Le rapport numéro 5 est voté à l'unanimité.
- Information sur la nomination des nouveaux régisseurs et suppléants des 4 régies de l'Office de tourisme.
Le rapport numéro 6 est voté à l'unanimité.
- Présentation des tarifs 2022 pour le service réceptif groupes.
Le rapport numéro 7 et les nouveaux tarifs sont votés et adoptés à l'unanimité.
- Dans le cadre de la démarche Qualité, l'office de tourisme a été audité et le label renouvelé pour une durée de 3 ans. Argileum est lui aussi concerné et obtient son renouvellement pour 5 ans.
L'assemblée prend note de cette démarche.
- Le rapport numéro 9 concernant la prime exceptionnelle octroyée au personnel de l'OTI est voté à l'unanimité.

Le président clôture la séance.
Il est 20h00, la séance est levée.

Séance du 25 janvier 2022

L'an deux mille vingt et un, le 25 janvier à 18h00, les membres du Comité de Direction dûment convoqués le 10 janvier 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault à Gignac, sous la présidence de Monsieur Claude Carceller.

Nombre de membres		
Afférents Au comité de direction	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
24	22	19

Date d'affichage

Date de convocation
 10 janvier 2022

Date de retrait d'affichage

Membres présents :

Collège des élus : Pierre AMALOU, Thibaut BARRAL, Claude CARCELLER, Pascal DELIEUZE (Jocelyne KUZNIAK), Chantal DUMAS, José MARTINEZ, Marie-Françoise NACHEZ, Martine BONNET, Daniel JAUDON, Ronny PONCE.

Collège des socioprofessionnels : Mireille CASAGRANDE BONVARLET, Isabelle du BOULLAY, Elodie LEGER, Jeanne NICOLLET, Martin ROCH, Bénédicte TOURNAY, Amélie DHURLABORDE, Guy de LAPOYADE, Gérard SIMON.

Membres excusés :

Collège des élus : David CABLAT, Philippe LASSALVY, Robert SIEGEL, Jean-François SOTO, Jean-Pierre BERTOLINI, Grégory BRO, Jean-Luc DARMANIN, Béatrice FERRANDO, Bernard GOUZIN, Jean-Marc ISURE, Marie-Hélène SANCHEZ, Jean-Pierre PUGENS, Florence QUINONERO, Véronique NEIL.

Collège des socioprofessionnels : Norbert ALAÏMO, Claude DESTAND, Jacques PROUGET, Lydie CARBOU, Gaëlle JORAND, Mathilde Bayoillot, Thierry LANIESSE, Stéphane PANIER,

Techniciens présents : Fabienne Barrere-Ellul, Joseph Brousset, Virginie Carceller, Angéline Seylle

Le quorum est atteint. L'assemblée peut délibérer valablement.

Objet de la délibération

01-2022 : Rapport d'Orientation Budgétaire 2022

Conformément au décret n° 2015-1002 du 18 août 2015 portant diverses mesures de simplification et dans le secteur du tourisme et notamment son article 1-16°, Conformément aux dispositions de l'article R.133-15 du Code du Tourisme, Conformément aux articles L.2221-5 et L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le vote du budget doit être précédé, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, d'un rapport sur les orientations budgétaires. Ce rapport donne lieu à un débat en comité de direction. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique

CONSIDERANT que le débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités car il participe à l'information des membres du Comité de direction en initiant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière l'EPIC préalablement au vote du budget primitif de l'exercice à venir,

CONSIDERANT que ce DOB prend appui sur le Rapport d'Orientation Budgétaire préalablement rédigé par l'EPIC et présentant :

- Les orientations budgétaires envisagées par l'Office de Tourisme
- Les perspectives pour le projet de budget

Le comité, Oûi après en avoir délibéré, et après avoir délibéré décide à l'unanimité

- de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2021 préalable au vote du budget primitif 2022 ;
- d'approuver en conséquence le Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 ci-annexé.

Vote pour : 19

Fait à Gignac, le 27/01/2022

Le président,
Claude Carceller



Séance du 25 janvier 2022

Nombre de membres		
Afférents Au comité de direction	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
24	22	19

Date d'affichage

Date de convocation
10 janvier 2022

Date de retrait d'affichage

L'an deux mille vingt et un, le 25 janvier à 18h00, les membres du Comité de Direction dûment convoqués le 10 janvier 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault à Gignac, sous la présidence de Monsieur Claude Carceller.

Membres présents :

Collège des élus : Pierre AMALOU, Thibaut BARRAL, Claude CARCELLER, Pascal DELIEUZE (Jocelyne KUZNIAK), Chantal DUMAS, José MARTINEZ, Marie-Françoise NACHEZ, Martine BONNET, Daniel JAUDON, Ronny PONCE.

Collège des socioprofessionnels : Mireille CASAGRANDE BONVARLET, Isabelle du BOULLAY, Elodie LEGER, Jeanne NICOLLET, Martin ROCH, Bénédicte TOURNAY, Amélie DHURLABORDE, Guy de LAPOYADE, Gérard SIMON.

Membres excusés :

Collège des élus : David CABLAT, Philippe LASSALVY, Robert SIEGEL, Jean-François SOTO, Jean-Pierre BERTOLINI, Grégory BRO, Jean-Luc DARMANIN, Béatrice FERRANDO, Bernard GOUZIN, Jean-Marc ISURE, Marie-Hélène SANCHEZ, Jean-Pierre PUGENS, Florence QUINONERO, Véronique NEIL.

Collège des socioprofessionnels : Norbert ALAÏMO, Claude DESTAND, Jacques PROUGET, Lydie CARBOU, Gaëlle JORAND, Mathilde Bavoillot, Thierry LANIESSE, Stéphane PANIER,

Techniciens présents : Fabienne Barrere-Ellul, Joseph Brousset, Virginie Carceller, Angéline Seylle

Le quorum est atteint. L'assemblée peut délibérer valablement.

Objet de la délibération

02-2022 : Tarif parking 2022 Maison du Grand Site

VU le code du tourisme, notamment ses articles L 133-4 et suivants et R.133-1 et suivants ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article R.2221-18.

Monsieur le Président propose d'adopter les tarifs du parking « Maison du Grand Site de France » pour l'année 2022 selon la grille tarifaire ci-dessous présentée.

Type de Véhicule	Circulation (hors Toussaint)		Navettes vacances		Abonnement Annuel
	Jour	Nuit	Jour	Nuit	
	9h - 00h	00h - 9h	9h - 00h	00h - 9h	
VL, Camping-car et bus	6,00 €	8,00 €	gratuit		15,00 €
Moto	1,00 € *	8,00 €	gratuit		15,00 €

*Sur présentation du casque ou des papiers de la moto.

Ces tarifs sont identiques aux tarifs 2021.

Par ailleurs, il est proposé de consentir **un tarif préférentiel de - 20%** à la Brasserie du Pont du Diable pour ses opérations de promotion et d'accorder **la gratuité** du parking dans les cas suivants :

- Lors d'événements spéciaux conventionnés d'intérêt communautaire (Drailles du diable, ...),
- Lors d'achats dans les boutique de la Maison du Grand Site dépassant le montant de Quarante euros,
- Lors d'opérations de promotion, d'éductours, d'accueil de délégations, de journalistes, tour-opérateurs
- Pour le personnel de la Brasserie en concession dans la Maison du Grand site.

Le comité, Oui l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à

- D'adopter la grille tarifaire pour l'année 2022 du parking de la Maison du Grand Site présentée ci-dessus.
- D'accorder une gratuité du parking pour les évènements, occasions et personnels exposés supra.
- De consentir un tarif préférentiel de - 20% à la Brasserie du Pont du Diable pour ses opérations de promotion
- D'habiliter le Président à signer tout document ou à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ces différents dispositifs

Vote pour : 19

Fait à Gignac, le 27/01/2022

Le président,
Claude Carceller



Séance du 25 janvier 2022

L'an deux mille vingt et un, le 25 janvier à 18h00, les membres du Comité de Direction dûment convoqués le 10 janvier 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault à Gignac, sous la présidence de Monsieur Claude Carceller.

Nombre de membres		
Afférents Au comité de direction	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
24	22	19

Date d'affichage

Date de convocation
10 janvier 2022

Date de retrait d'affichage

Membres présents :

Collège des élus : Pierre AMALOU, Thibaut BARRAL, Claude CARCELLER, Pascal DELIEUZE (Jocelyne KUZNIAK), Chantal DUMAS, José MARTINEZ, Marie-Françoise NACHEZ, Martine BONNET, Daniel JAUDON, Ronny PONCE.

Collège des socioprofessionnels : Mireille CASAGRANDE BONVARLET, Isabelle du BOULLAY, Elodie LEGER, Jeanne NICOLLET, Martin ROCH, Bénédicte TOURNAY, Amélie DHURLABORDE, Guy de LAPOYADE, Gérard SIMON.

Membres excusés :

Collège des élus : David CABLAT, Philippe LASSALVY, Robert SIEGEL, Jean-François SOTO, Jean-Pierre BERTOLINI, Grégory BRO, Jean-Luc DARMANIN, Béatrice FERRANDO, Bernard GOUZIN, Jean-Marc ISURE, Marie-Hélène SANCHEZ, Jean-Pierre PUGENS, Florence QUINONERO, Véronique NEIL.

Collège des socioprofessionnels : Norbert ALAÏMO, Claude DESTAND, Jacques PROUGET, Lydie CARBOU, Gaëlle JORAND, Mathilde Bavoillot, Thierry LANIESE, Stéphane PANIER,

Techniciens présents : Fabienne Barrere-Ellul, Joseph Brousset, Virginie Carceller, Angéline Seylle

Le quorum est atteint. L'assemblée peut délibérer valablement.

Objet de la délibération

03-2022 : Convention Place aux Terroirs

Présentation de la nouvelle convention liant désormais les mairies, la communauté de commune et l'office de tourisme, en co-production.

L'engagement de l'Ot porte sur les points suivants :

- ✓ Organisation et planification estivale en concertation avec la commune désignée
- ✓ Participation financière (à hauteur maximale de 200€) pour la mise en place d'une animation lors de la soirée (jeux ou maquillage enfants, participation à l'organisation d'une visite guidée ou animation musicale, ...). L'animation doit autant que possible mettre en valeur le territoire de la Vallée de l'Hérault et ses acteurs
- ✓ Diffusion auprès des socio-professionnels du tourisme du kit de communication de l'événement

Annexe 2 Modèle de Convention Place aux Terroirs

**Le comité, Oûi l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide
d'approuver la nouvelle convention Place aux terroirs**

Vote pour : 19

Fait à Gignac, le 27/01/2022

Le président,
Claude Carceller



Séance du 25 janvier 2022

Nombre de membres		
Afférents Au comité de direction	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
24	22	19

Date d'affichage

Date de convocation
10 janvier 2022

Date de retrait d'affichage

L'an deux mille vingt et un, le 25 janvier à 18h00, les membres du Comité de Direction dûment convoqués le 10 janvier 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault à Gignac, sous la présidence de Monsieur Claude Carceller.

Membres présents :

Collège des élus : Pierre AMALOU, Thibaut BARRAL, Claude CARCELLER, Pascal DELIEUZE (Jocelyne KUZNIAK), Chantal DUMAS, José MARTINEZ, Marie-Françoise NACHEZ, Martine BONNET, Daniel JAUDON, Ronny PONCE.

Collège des socioprofessionnels : Mireille CASAGRANDE BONVARLET, Isabelle du BOULLAY, Elodie LEGER, Jeanne NICOLLET, Martin ROCH, Bénédicte TOURNAY, Amélie DHURLABORDE, Guy de LAPOYADE, Gérard SIMON.

Membres excusés :

Collège des élus : David CABLAT, Philippe LASSALVY, Robert SIEGEL, Jean-François SOTO, Jean-Pierre BERTOLINI, Grégory BRO, Jean-Luc DARMANIN, Béatrice FERRANDO, Bernard GOUZIN, Jean-Marc ISURE, Marie-Hélène SANCHEZ, Jean-Pierre PUGENS, Florence QUINONERO, Véronique NEIL.

Collège des socioprofessionnels : Norbert ALAÏMO, Claude DESTAND, Jacques PROUGET, Lydie CARBOU, Gaëlle JORAND, Mathilde Bavoillot, Thierry LANIESSE, Stéphane PANIER,

Techniciens présents : Fabienne Barrere-Ellul, Joseph Brousset, Virginie Carceller, Angéline Seylle

Le quorum est atteint. L'assemblée peut délibérer valablement.

Objet de la délibération

03-2022 : Mise en place du Compte Epargne Temps

Comme indiqué dans le règlement d'ordre intérieur de l'Office du Tourisme rédigé en le 16 décembre 2015 et modifié en le 13 juin 2018 :

Tout salarié justifiant d'une ancienneté continue de 24 mois peut demander le bénéfice d'un CET. Ouvert à l'initiative du salarié, il peut être alimenté, dans la limite de 10 jours par an par :

- le report de tout ou partie de la 5e semaine de congés payés, à condition d'en faire la demande 1 mois au moins avant la fin de la période de prise des congés ;
- le report de tout ou partie d'une partie des jours de repos liés à la réduction du temps de travail (RTT), dans la limite de 5 jours par an à condition d'en faire la demande dans les 15 jours suivant l'ouverture des droits ;

- le report de tout ou partie d'une partie des jours de repos accordés dans le cadre d'un forfait annuel en jours dans la limite de 5 jours par an à condition d'en faire la demande dans les 15 jours suivant l'ouverture des droits ;
- le repos compensateur des heures supplémentaires remplaçant leur paiement prévu et les majorations en temps pour le travail des dimanches, des jours fériés et le travail de nuit ;
- les heures effectuées au-delà de la durée contractuelle du travail prévue par une convention individuelle de forfait en heures.

A titre exceptionnel, un salarié confronté à de graves difficultés personnelles l'ayant empêché de solder ses congés annuels, et sous réserve de l'accord de sa direction, pourra dépasser la limite des 10 jours mentionnés plus haut.

En toute hypothèse, le plafond du CET est de 50 jours ouvrés. Il peut être porté à 60 jours pour les salariés âgés de 55 ans et plus.

Le CET pourra être utilisé pour bénéficier de :

- un congé pour convenance personnelle ;
- un congé de longue durée (pour création d'entreprise, de solidarité internationale, sabbatique) ;
- un congé lié à la famille (congé parental d'éducation, congé de soutien familial, de solidarité familiale...)
- un congé de fin de carrière ;
- un passage de travail de temps complet à temps partiel ;
- une cessation totale ou progressive d'activité.

Le compte est ouvert sur simple demande écrite du salarié mentionnant précisément la nature et la quantité des droits qu'il entend affecter sur son CET. Cette demande est renouvelable chaque année.

Les CET sont tenus en jours par la direction. Une journée est valorisée 7 heures ou 1/5 de la durée hebdomadaire de travail lorsque celle-ci est inférieure à 35 heures.

Avec le bulletin de paie du mois de décembre, chaque salarié concerné reçoit un décompte des droits qu'il a acquis.

Les représentants du personnel sont informés une fois par an du nombre de salariés titulaires d'un CET et/ou ayant pris un congé à ce titre.

Annexe 3 Accord de Branche CET

Le comité, Oûi l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide d'approuver la mise en place du compte épargne temps pour les employés de l'Office de Tourisme Intercommunal.

Vote pour : 19

Fait à Gignac, le 27/01/2022

Le président,
Claude Carceller



PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

16 FEV. 2022

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

Séance du 25 janvier 2022

L'an deux mille vingt et un, le 25 janvier à 18h00, les membres du Comité de Direction dûment convoqués le 10 janvier 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault à Gignac, sous la présidence de Monsieur Claude Carceller.

Nombre de membres		
Afférents Au comité de direction	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
24	22	19

Date d'affichage

Date de convocation
10 janvier 2022

Date de retrait d'affichage

Membres présents :

Collège des élus : Pierre AMALOU, Thibaut BARRAL, Claude CARCELLER, Pascal DELIEUZE (Jocelyne KUZNIAK), Chantal DUMAS, José MARTINEZ, Marie-Françoise NACHEZ, Martine BONNET, Daniel JAUDON, Ronny PONCE.

Collège des socioprofessionnels : Mireille CASAGRANDE BONVARLET, Isabelle du BOULLAY, Elodie LEGER, Jeanne NICOLLET, Martin ROCH, Bénédicte TOURNAY, Amélie DHURLABORDE, Guy de LAPOYADE, Gérard SIMON.

Membres excusés :

Collège des élus : David CABLAT, Philippe LASSALVY, Robert SIEGEL, Jean-François SOTO, Jean-Pierre BERTOLINI, Grégory BRO, Jean-Luc DARMANIN, Béatrice FERRANDO, Bernard GOUZIN, Jean-Marc ISURE, Marie-Hélène SANCHEZ, Jean-Pierre PUGENS, Florence QUINONERO, Véronique NEIL.

Collège des socioprofessionnels : Norbert ALAÏMO, Claude DESTAND, Jacques PROUGET, Lydie CARBOU, Gaëlle JORAND, Mathilde Bavoillot, Thierry LANIESSE, Stéphane PANIER,

Techniciens présents : Fabienne Barrere-Ellul, Joseph Brousset, Virginie Carceller, Angéline Seylle

Le quorum est atteint. L'assemblée peut délibérer valablement.

Objet de la délibération

05-2022 : Mise à jour de la Convention d'Objectifs et de Moyens 2020-2026

A la suite de la délibération 21-2021 prise le 15 décembre 2021, déléguant la tâche de la collecte de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme, une mise à jour de la convention d'objectifs et de moyens 2020-2026 a été nécessaire.

Annexe 4 Convention d'Objectifs et de moyens Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-le-Désert Vallée de l'Hérault.

Le comité, Ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide d'approuver la mise à jour de la convention d'objectifs et de moyens.

Vote pour : 19

Fait à Gignac, le 27/01/2022

Le président,
Claude Carceller

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Claude Carceller', written over a horizontal line.

Séance du 25 janvier 2022

L'an deux mille vingt et un, le 25 janvier à 18h00, les membres du Comité de Direction dûment convoqués le 10 janvier 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault à Gignac, sous la présidence de Monsieur Claude Carceller.

Nombre de membres		
Afférents Au comité de direction	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
24	22	19

Date d'affichage

Date de convocation
10 janvier 2022

Date de retrait d'affichage

Membres présents :

Collège des élus : Pierre AMALOU, Thibaut BARRAL, Claude CARCELLER, Pascal DELIEUZE (Jocelyne KUZNIAK), Chantal DUMAS, José MARTINEZ, Marie-Françoise NACHEZ, Martine BONNET, Daniel JAUDON, Ronny PONCE.

Collège des socioprofessionnels : Mireille CASAGRANDE BONVARLET, Isabelle du BOULLAY, Elodie LEGER, Jeanne NICOLLET, Martin ROCH, Bénédicte TOURNAY, Amélie DHURLABORDE, Guy de LAPOYADE, Gérard SIMON.

Membres excusés :

Collège des élus : David CABLAT, Philippe LASSALVY, Robert SIEGEL, Jean-François SOTO, Jean-Pierre BERTOLINI, Grégory BRO, Jean-Luc DARMANIN, Béatrice FERRANDO, Bernard GOUZIN, Jean-Marc ISURE, Marie-Hélène SANCHEZ, Jean-Pierre PUGENS, Florence QUINONERO, Véronique NEIL.

Collège des socioprofessionnels : Norbert ALAÏMO, Claude DESTAND, Jacques PROUGET, Lydie CARBOU, Gaëlle JORAND, Mathilde Bavoillot, Thierry LANIESSE, Stéphane PANIER,

Techniciens présents : Fabienne Barrere-Ellul, Joseph Brousset, Virginie Carceller, Angéline Seylle

Le quorum est atteint. L'assemblée peut délibérer valablement.

Objet de la délibération

06-2022 : Renouvellement du marché d'externalisation de la paie

L'Office de Tourisme Intercommunal externalise depuis le courant de l'année 2019 l'expertise et la réalisation de la paie à un cabinet comptable.

Le marché arrive à échéance d'ici peu.

Un appel d'offre va être fait auprès de différents prestataires pour assurer cette gestion.

Annexe 4 Projet du Marché

Le comité, Oui l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide d'approuver le renouvellement d'externalisation de la paie

Vote pour : 19

Fait à Gignac, le 27/01/2022

Le président,
Claude Carceller

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Claude Carceller', written over a horizontal line.